

ATTESTATION DE DÉMONTAGE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR VOS PRESTATAIRES



À retourner à ASTECH – avant le 05 juillet 2021

Email : pascal.redon@astech-prod.com

REEMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

SOCIÉTÉ - ORGANISME

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél.: Fax :

VOTRE STAND

Nom du stand :

Type de stand :

Emplacement du stand : Hall Allée Stand

RESPONSABLE TECHNIQUE DU STAND (obligatoire*)

Prénom NOM :

E-mail :

Tél. : Mobile : Fax :

*Important : nous permettra de contacter la personne présente sur site en cas de problème avec votre stand

Je m'engage à restituer un espace libre de toute structure de stand et de tout déchet au plus tard le

(Cochez le jour correspondant à votre stand)

Halls 1, 4* (stands avec numéro supérieur à 159) et 6* (*stands avec numéro inférieur à 75) :
Samedi 16 octobre 2021 à 21H00

Halls 2, 3, 4* (stands avec numéro supérieur à 159), 5, 6* (stand avec numéro supérieur à 75) :
Dimanche 17 octobre 2021 à 17H30

Le montage/démontage de notre stand sera assuré par

Nous-mêmes Un décorateur Reed Expositions France

Interlocuteur sur stand pendant démontage :

N° de portable (obligatoire*) :

E-mail (obligatoire*) :

Raison sociale Décorateur :

Adresse Décorateur :

Tél.: Fax :

*Important : nous permettra de contacter la personne présente sur site en cas de problème avec votre stand

Votre prestataire de manutention* : CLAMAGERAN GONDRAND CLASQUIN

***IMPORTANT : Nos partenaires exclusifs CLAMAGERAN? GONDRAND & CLASQUIN sont les seuls à être autorisés sur le salon (bons de commande disponibles sur votre Espace Expositant). Merci de nous transmettre la validation de commande.**

L'évacuation des déchets de notre stand sera assurée par

Nous-mêmes Le décorateur Une société de nettoyage* nous joindre impérativement la copie de votre bon de commande

Tout ou partie de(s) dégât(s) ou d'éléments(s) laissés(s) sur l'emplacement loué (les stands, structures de stand, marchandises...) seront facturés à l'exposant concerné au prix forfaitaire de 1 000 € H.T.

Le même forfait sera appliqué s'il est constaté que des exposants ou démonteurs de stands ont abandonné définitivement le chantier, avant la fin officielle du démontage, en laissant sur place des structures ou autres déchets.

En cas de récidive, les exposants se verront appliquer un forfait minimum de 1 500€ HT au lieu des 1 000€ HT énoncés ci-dessus.

BON A SAVOIR

Vous avez la possibilité de commander une prestation d'évacuation de déchets en démontage auprès de notre prestataire AXIAL au +33 (0)6 23 58 47 41 ou +33 (0)6 12 40 16 81, par mail : axeurex@orange.fr

À

Le

Cachet et signature (required)
Précédés de la mention « Bon pour accord »